



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau des Affaires Territoriales
Et de l'Environnement

Douai, le 26 janvier 2015

Réunion de la CSS

Société NYRSTAR - AUBY

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 16 décembre 2014

Participants:

Collège Administration

Monsieur DESTOUCHES	Sous-Préfet de Douai
Monsieur SANTERRE	DREAL
Monsieur HERTAULT	DREAL
Madame NADOLNY	Sous-préfecture, bureau des Affaires Territoriales et de l'Environnement

Collège Exploitants

Monsieur BRASSART	Directeur Général
Monsieur VIJAUDON	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur RICOUART	Technicien Environnement
Monsieur SCHUURMANS	Service Sécurité-Santé
Monsieur SKRZYPCZAK	Directeur maintenance

Collège Représentants des Salariés

Monsieur PLOUVIER	Membre du CHSCT
-------------------	-----------------

Collège Collectivités

Monsieur KACZMAREK	Maire d'Auby
Monsieur DISTINGUIN	Mairie d'Auby
Monsieur QUIN	Mairie de Roost-Warendin

Collège Riverains

Monsieur LESPAGNOL	Riverain
Monsieur SALVINO	AADE

Personnes qualifiées

Monsieur BOUCHER	UT du Conseil Général du Nord
Monsieur PELICIER	UT du Conseil Général du Nord
Monsieur MOSSON	RFF
Madame DAUDRE	RFF
Monsieur LAMI	VNF
Monsieur BALCAEN	VNF
Monsieur DETAILLE	UMICORE
Monsieur FALEMPE	SDIS 59
Madame COLOMB	S3PI
Monsieur JABLOWSKI	S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2013 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
II.	Nomination du nouveau président de la CSS	4
III.	Bilan par les collectivités des projets d'aménagement autour du site.....	4
IV.	Point d'avancement de la mise en œuvre du PPRT	5
V.	Campagne d'information du public	5

La séance débute à 14h30.

M. DESTOUCHES rappelle que les Commissions de Suivi de Site (CSS) se tiennent une fois par an. Elles sont un lieu d'échange d'informations et d'évaluations sur le fonctionnement des établissements classés SEVESO Seuil Haut, et répondent à un souci de transparence. Au sein des collèges formalisés par arrêté préfectoral, siègent des représentants de l'Administration, de la Direction du site, des élus, des riverains et des salariés de l'entreprise. La présente réunion concerne le bilan de l'année 2013 et évoque par conséquent des éléments déjà anciens. Afin de corriger cette anomalie, Monsieur DESTOUCHES indique que le calendrier sera modifié : la commission se réunira à nouveau au printemps 2015, après l'émission du bilan annuel 2014 à laquelle la société NYRSTAR est administrativement soumise.

M. BRASSART, qui préside la CSS, se félicite de la transparence des échanges et approuve l'avancement du calendrier qui renforcera la dynamique de la commission.

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2013 (risques technologiques et risques chroniques)

1. Décisions individuelles

M. RICOUART indique que la convention passée avec VNF, mettant à jour l'autorisation de prélèvement et de rejet d'eau dans le canal, est valable jusqu'au 31 décembre 2023. Plusieurs contrôles inopinés ont eu lieu en 2013 et des actions correctives ont été entreprises le cas échéant.

M. DESTOUCHES souligne que ces contrôles s'appliquent à toutes les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les impacts potentiels sur la population justifient un rythme de contrôles soutenu, dans une démarche interactive et partagée.

M. BRASSART explique que ces contrôles sont effectués par une entreprise extérieure qui produit des résultats neutres et objectifs, garant de leur transparence.

2. Evolution du site

Le site est doté d'un nouveau broyeur. Les travaux de couverture étanche du bassin G3 sont achevés. Le stockage du ciment cuivre a été amélioré.

3. Système de gestion de la sécurité

Des actions pour prévenir les risques ont été mises en place et concernent les chaudières SOCOMAS, le fluogrillage, les rétentions dans le secteur lixiviation, l'étude des dangers du site, les stockages des minerais et des coproduits.

Un exercice du plan de secours, Plan d'Opération Interne (POI), s'est déroulé le 11 décembre 2013, en collaboration avec UMICORE sur le thème d'une fuite de gaz imposant l'évacuation du personnel. L'exercice commun a permis d'évaluer la bonne communication entre les deux sites et des points d'amélioration ont été détectés. Cette expérience sera reconduite chaque année. Un plan de formation sera mis en place pour renforcer le rôle des chefs d'équipe, voire du niveau hiérarchique inférieur.

Plusieurs émissions de SO₂ consécutives à des arrêts de four, une émission de vésicules acides et un début d'incendie, ont été constatés en 2013. Ces incidents n'ont eu aucune conséquence sur la population.

M. DESTOUCHES propose d'instaurer un retour d'information systématique dans les heures qui suivent tout incident potentiellement grave. Ces IPG devront faire l'objet d'un signalement par mail au groupement 5 du SDIS et à l'UT DREAL qui en informeront le Sous-Préfet.

4. Exploitation des bassins

Le bassin G5 sert dorénavant au stockage de matières solides. Deux incidents ont été déplorés sur les bassins en 2013 et ont fait l'objet d'actions correctives.

5. Bilan environnemental

Le bilan environnemental concerne le rejet des eaux de NYRSTAR vers le canal. L'évolution du flux des principaux métaux rejetés depuis le début des années 2000 marque une baisse spectaculaire du zinc, du plomb et du cadmium, à des taux actuels largement inférieurs aux limites autorisées par l'arrêté préfectoral. Les rejets atmosphériques en dioxydes de soufre ont baissé significativement en 2013 grâce au changement d'un lit de catalyseur. Le système de reprise des eaux pluviales a été amélioré ; des fuites sur des dômes de cuve ont été traitées. Les deux erreurs opératoires qui ont provoqué un dépassement de la teneur en cadmium (0,3 mg/l pour une limite à 0,2 mg/l) le 27 novembre 2013 ont fait l'objet d'actions correctives. Des essais ont été entrepris afin d'améliorer la qualité des rejets de cadmium et de mercure et pour traiter des minerais plus riches en mercure sans impacter les rejets. Le suivi pérenne des eaux rejetées au canal par un organisme agréé RSDE (Recherche des substances dangereuses dans l'eau) a été lancé conformément à l'arrêté préfectoral.

En 2014, les principaux incidents sont des émissions de SO₂, un dépassement de la teneur en mercure dans les gaz rejetés au mois de mai, une fuite sur une bouteille de chlore dans un atelier, un refus d'acceptation du ciment cuivre par les autorités belges et un dépassement du mercure au rejet canal en septembre. Les actions correctives ont été mises en place.

M. SANTERRE salue la transparence de la direction de NYRSTAR qui communique systématiquement sur les différentes situations auxquelles elle est confrontée et dont elle cherche à réduire les impacts. Il relève également son aptitude à prendre les mesures correctives adéquates. L'exploitant a progressé sur tous les rejets aqueux qui sont largement en dessous des limites réglementaires fixées par rapport aux meilleures technologies disponibles au niveau européen.

M. BRASSART associe l'ensemble du personnel de NYRSTAR aux félicitations que lui adresse M. DESTOUCHES sur l'éthique de l'entreprise et la qualité du suivi et de la gestion des incidents.

II. Nomination du nouveau président de la CSS

Sa fonction pouvant l'amener à être considéré à la fois juge et partie, M. BRASSART ne souhaite pas renouveler son mandat de Président. Aucun candidat ne se présentant, Monsieur le Sous-Préfet présidera dorénavant la CSS.

III. Bilan par les collectivités des projets d'aménagement autour du site

La politique de construction de logements sur la commune d'Auby se poursuit hors du périmètre du PPRT. A l'intérieur du périmètre PPRT, le projet majeur est le creusement du passage sous la voie ferrée. Selon l'arrêté préfectoral, les travaux doivent démarrer avant décembre 2017. L'évolution du pôle médical en centre d'affaires de quartier et de commerces dépend de la révision du plan local d'urbanisme.

M. MOSSON explique que l'étude de faisabilité de la suppression du passage à niveau par un pont-rail est concluante mais elle a mis en exergue des contraintes techniques très importantes. L'estimation financière s'élève à 20 millions d'euros. Le planning prévisionnel place la réalisation des travaux en 2017 et 2018, sous réserve de la nécessité d'expropriation. Des discussions sont en cours avec le Conseil Général sur le financement et la répartition du périmètre de maîtrise d'ouvrage.

M. BOUCHER indique que le chiffrage de cet ouvrage dépasse largement les prévisions. Le

Département du Nord souhaite évoquer, avec les services de l'Etat, la possibilité d'une aide au financement avant le lancement des études d'avant-projet

M. DESTOUCHES rappelle que le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) inclut des éléments de sécurisation autour du site et qu'il est opposable. Les maîtres d'ouvrage ont une obligation de résultat.

M. SANTERRE explique que le trafic SNCF est particulièrement intense sur cette voie et que le passage à niveau reste baissé très longtemps aux heures de pointe. Cela provoque de longues files de voitures stationnées le long de l'usine NYRSTAR dans les zones d'aléas où le PPRT prévoit l'interdiction de toute immobilisation de véhicules à partir de 2017.

Les parties conviennent de se rencontrer au plus tôt pour favoriser l'avancement du projet.

IV. Point d'avancement de la mise en œuvre du PPRT

M. SANTERRE indique que, pour les riverains, les travaux prescrits dans le PPRT sont couverts par un crédit d'impôts et par un financement tripartite, dans la limite de 10 % de la valeur du bien et à hauteur de 90 % du montant des travaux.

M. BALCAEN soulève le problème de la signalisation d'interdiction de circulation des piétons sur le chemin de halage, la circulation automobile étant empêchée par l'installation de barrières. La pose des panneaux de signalisation restant à la charge de l'exploitant, il est convenu qu'un texte sera élaboré avec le CHSCT de NYRSTAR et sera présenté lors de la prochaine réunion de CSS. Tout concours de pêche est interdit sur le secteur à risques.

V. Campagne d'information du public

Une plaquette élaborée à l'initiative de S3PI pour informer la population riveraine des six sites SEVESO de l'arrondissement a été distribuée aux habitants d'Auby et de Flers-en-Escrebieux susceptibles d'entendre la sirène d'alerte, ainsi qu'aux salariés de NYRSTAR.

M. DESTOUCHES souligne la qualité de cette brochure mais demande qu'un document simplifié et accessible à tous soit élaboré.

M. JABLOWSKI indique que S3PI peut apporter une information au sein des collèges et des écoles sur demande de la collectivité et de l'établissement scolaire.

M. SANTERRE prend note du souhait de M. KACZMAREK d'organiser un exercice de PPI (Plan particulier d'intervention) pour la population.

M. BRASSART clôt la CSS. La séance est levée à 16h30.

Le Sous-Préfet


Jacques DESTOUCHES